

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 48 (1968)
Heft: 2: Paris, place financière internationale

Artikel: Les banques étrangères établies ou représentées en France
Autor: Halperin, Horace B.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888009>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les banques étrangères établies ou représentées en France

Horace B. HALPERIN

Administrateur de

Samuel Montagu et C^o Ltd, Londres

*Président du Groupement des Représentants
des Banques Étrangères à Paris*

Le rôle que la place de Paris a joué depuis le milieu du XIX^e siècle dans de nombreux domaines financiers, notamment au moment de l'émission des emprunts qui ont suivi la guerre de 1870, des emprunts internationaux à la veille de 1914, ou de ceux consécutifs aux plans Dawes et Young, est trop connu pour que nous y revenions ici. Par contre, nous aimerions rappeler l'un des phénomènes qui se sont produits dans le cadre du développement de « Paris, place financière internationale » : celui de l'ouverture de succursales ou de représentations par certaines banques étrangères. Ces établissements ont montré ainsi non seulement l'importance qu'ils attachaient à notre capitale comme plateforme de premier plan pour nombre de leurs transactions, mais également leur désir d'être présents ici.

Ce sont les banques anglo-saxonnes qui ont été les plus nombreuses à donner l'exemple. Pour n'en citer que quelques-unes, rappelons que la succursale de Morgan à Paris est centenaire, que celles de la National City et de la Chase datent des premières années du siècle, et que la Westminster et la Barclays se sont établies en 1913 et 1915 (*).

(*) Signalons également qu'au moment de l'émission des emprunts russes, plusieurs banques de la Russie tsariste avaient ouvert des succursales à Paris, aujourd'hui évidemment disparues.

D'autres ont préféré avoir des bureaux de représentation. Ce mouvement avait pris une certaine ampleur entre les deux guerres, lorsque l'on vit s'ouvrir à Paris ceux de plusieurs banques américaines, allemandes, de la Société de Banque Suisse, etc.

Pendant la Deuxième Guerre Mondiale, l'activité de ces banques à Paris s'est évidemment très fortement ralentie, mais elle a connu un nouvel essor considérable depuis les années 50. Alors qu'une douzaine de représentations seulement existaient à Paris à ce moment-là, 51 banques étrangères, établies dans 18 pays différents, y sont représentées aujourd'hui; (sur ce nombre, deux sont des banques internationales de développement, — la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et la Banque Interaméricaine de Développement, — et trois sont des banques centrales : Hongrie, Italie et Japon).

D'autre part, il y a actuellement à Paris 38 banques étrangères établies, c'est-à-dire ayant des guichets, soit comme agences françaises de banques ayant leur siège à l'étranger, soit comme entités juridiques françaises sous contrôle étranger (**).

Le nombre de banques étrangères présentes à Paris, sous une forme ou sous une autre, et qui ont donc tenu à établir ici plus que de simples liens de correspondant à correspondant, surprendra certainement plus d'un de nos lecteurs (***), mais ainsi que M. Michel Debré a eu l'occasion de le dire, les établissements dont nous parlons « se situent au carrefour de l'économie française et de l'économie mondiale : à l'une comme à l'autre, le rôle joué par les banques étrangères présentes en France est profitable. Leur présence est non seulement un témoignage, mais aussi un stimulant. Pour l'époque qui s'ouvre devant nous, leur participation à l'ouverture de la France sur l'extérieur et à la contribution de l'extérieur au développement français doit être un facteur de progrès ».

Suivant l'évolution historico-économique des événements, les délégués des banques étrangères ont eu à traiter plus particulièrement — mais, évidemment, non exclusivement — des problèmes soulevés par le contrôle des changes, les conventions de non-double imposition, les investissements étrangers en France ou français à l'étranger, enfin par l'émission d'emprunts internationaux. Dans l'état actuel des choses, ce sont les trois derniers points qui retiennent le plus leur attention. Ils ont toujours rencontré auprès de leurs interlocuteurs de la Rue de Rivoli et de la Banque de France un large esprit de compréhension et ils espèrent que de nouvelles facilités seront

apportées, dans toute la mesure du possible, dans ces domaines. En effet, comme M. le Ministre des Finances a eu l'occasion de le déclarer, et il ne nous en voudra pas de le citer à nouveau, « la France est désormais engagée résolument dans une politique d'ouverture sur l'extérieur, dont elle accepte à la fois les contraintes et les promesses ».

Il nous apparaît, certes, que le marché financier français va suivre l'essor économique du pays. Plus les problèmes fiscaux et ceux soulevés par les investissements et les émissions seront faciles à résoudre, plus les relations financières et commerciales iront en se développant sur le plan international. Il ne faut pas oublier que l'« économique » aura une place de choix dans le monde de demain. Paris pourra ainsi prétendre à une influence toujours grandissante comme place financière internationale et jouer le rôle qui doit être le sien dans l'expansion croissante de l'économie mondiale et des échanges internationaux.

(**) Les pays étrangers dont les banques sont représentées ou établies à Paris sont au nombre de 31 au total, à savoir : Afrique du Sud, Allemagne, Bahamas, Belgique, Brésil, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, Grande-Bretagne, Grèce, Hong-Kong, Hongrie, Iran, Israël, Italie, Japon, Liban, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Rhodésie, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, U.R.S.S., Yougoslavie.

(***) Pour être complet, nous aimerions préciser que les chiffres indiqués dans cet article ne tiennent pas compte des banques françaises dans lesquelles des banques étrangères ont des participations minoritaires, ni des bureaux de « brokers », qui se sont ouverts à Paris en assez grand nombre au cours des dernières années.